

## RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement fédéral et de Postes Canada qu'ils prennent des engagements clairs et fassent connaître rapidement leurs intentions relativement au maintien des services postaux pour les communautés rurales du Québec et qu'elle demande « que le gouvernement [fédéral] déclare explicitement que les services postaux ruraux font partie intégrante de l'obligation d'assurer un service universel », tel que le stipule le rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes rendu public le 30 avril dernier;

QUE l'Assemblée signifie également au gouvernement fédéral que le service postal fait partie intégrante des éléments nécessaires à une politique dynamique d'occupation des territoires.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE PAR  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 13 MAI 2009.

Québec, ce quatorzième jour de mai 2009



FRANÇOIS CÔTÉ  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale